

Bruxelles, 20 novembre 2014

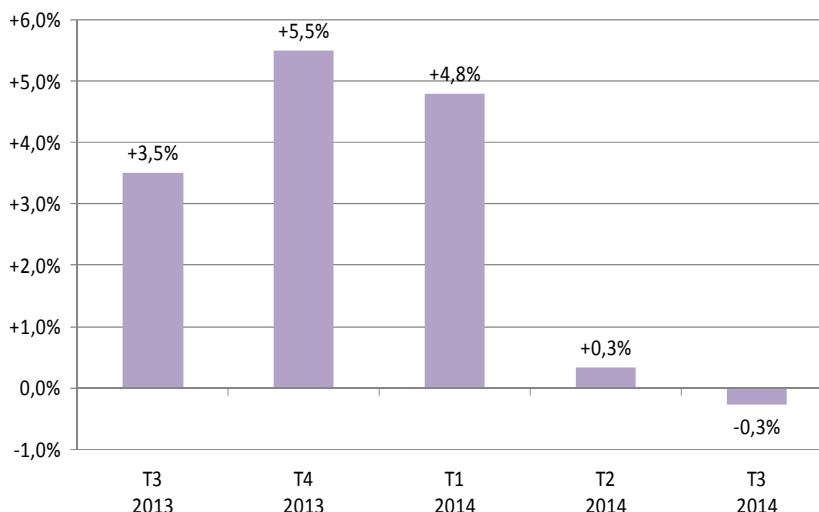
• Communiqué de presse •

Pour la première fois depuis le 4^{ème} trimestre 2012 le chômage diminue.

Légère diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi¹

Le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) a diminué au 3^{ème} trimestre 2014 par rapport au trimestre correspondant de l'année 2013 : ils étaient en moyenne 459.316 (-1.242 unités physiques ou -0,3%). La dernière diminution du chômage à un an d'écart remontait au 4^{ème} trimestre 2012.

Variation du nombre de CCI-DE par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



Entre le 3^{ème} trimestre 2013 et le 3^{ème} trimestre 2014, on observe :

- une augmentation du nombre de CCI-DE de 2,4% en Flandre (178.641) (l'augmentation était encore de 9,5% au premier trimestre 2014), une diminution de 2,1% en Wallonie (199.556) et une diminution de 1,4% à Bruxelles (81.119) ;
- une augmentation de 0,8% du chômage masculin et une diminution de 1,5% du chômage féminin ;

¹ Depuis juillet 2014, la définition du « chômage complet indemnisé des demandeurs d'emploi » a été quelque peu élargie afin de regrouper l'ensemble des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE). Les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire ainsi que les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise (anciennement, prépensionnés demandeurs d'emploi) ont également été ajoutés dans cette statistique. La statistique se rapproche ainsi davantage de la statistique publiée par les régions sous la dénomination de « demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (DEDA) ». Cette adaptation concerne donc à la fois nos statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles. Les séries historiques ont été reconstituées selon cette nouvelle définition de sorte qu'il n'y a pas de rupture de séries et que cela n'affecte pas les comparaisons dans le temps

- une sensible diminution du nombre de CCI-DE de moins de 25 ans de 10,5%, une diminution de 1,3% dans la classe d'âge de 25 à 49 ans et une augmentation de 7% dans la classe d'âge des 50 ans et plus. Cette dernière augmentation est imputable à une modification réglementaire (l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi ayant été relevé de 58 à 60 ans).

Selon Eurostat, le taux de chômage harmonisé s'établit à 8,5% en Belgique contre 10,1% au niveau de l'Union européenne et 11,5% au niveau de la zone Euro.

Diminution plus sensible du chômage global à la suite d'une nouvelle diminution du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise et de chômeurs âgés dispensés

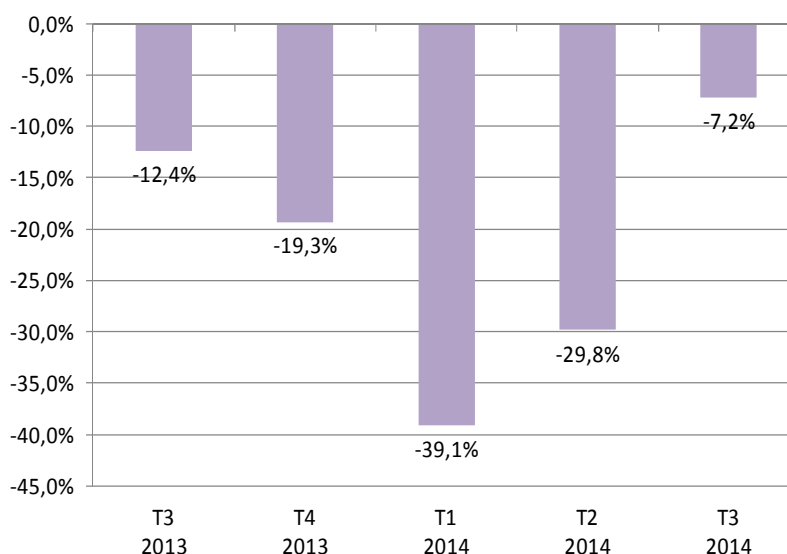
Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensions) continue de diminuer (-4,1%), de même que le nombre de chômeurs plus âgés dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi (-17,4%). Cette évolution est aussi imputable d'une part au relèvement précité de 58 à 60 ans de l'âge à partir duquel la dispense peut être demandée et d'autre part à l'effet de départs plus nombreux à la pension de chômeurs appartenant à la génération du baby boom.

De ce fait, la diminution du chômage indemnisé au sens large – y compris le chômage avec complément d'entreprise – des demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi amorcée pour la première fois au trimestre précédent s'amplifie (-3%, soit -19 491 unités physiques).

Nouvelle diminution du chômage temporaire

Le chômage temporaire a concerné en moyenne 112.846 travailleurs, ce qui représente 23.503 unités budgétaires (+/- équivalents temps plein). Le chômage temporaire diminue maintenant depuis 5 trimestres. Par rapport au 3^{ème} trimestre 2013, la diminution est de 3,7% en unités physiques et de 7,2% en unités budgétaires.

Variation du chômage temporaire en unités budgétaires par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



La diminution est moins prononcée que les trimestres précédents car le chômage pour intempéries a augmenté de 61,9% (plus 68.851 jours de chômage intempéries par rapport au 3^{ème} trimestre 2013) du fait des pluies plus abondantes, principalement au mois d'août 2014.

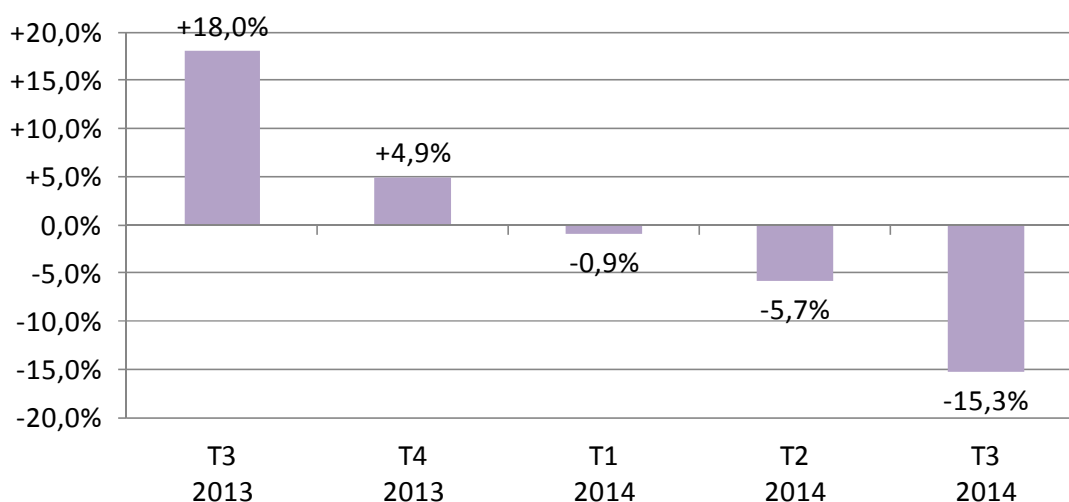
Le chômage temporaire pour raisons économiques a diminué de 9,6%.

La suspension (chômage temporaire) pour employés a aussi diminué de 53% (en moyenne 2.325 employés par mois en unités physiques).

La diminution du chômage temporaire concerne pratiquement tous les secteurs d'activité, à l'exception de la construction, secteur le plus sensible aux intempéries.

Diminution du nombre de faillites

Le nombre de faillites diminue depuis 3 trimestres consécutifs. Au 3^{ème} trimestre 2014, la diminution à un an d'écart est de 15,3%.



Le nombre d'emplois perdus suite aux faillites est également en diminution de 8,3%.

Première diminution de la consommation de titres-services

On observe d'autre part entre les 3^{èmes} trimestres 2013 et 2014 :

- une augmentation de 3,2% du nombre de travailleurs indemnisés dans le cadre des mesures d'activation. On relève ainsi un nombre plus élevé de chômeurs en formation et un recours accru aux stages de transition (en moyenne 1.549 jeunes occupés dans le dispositif au 3^{ème} trimestre 2014 et 3.015 contrats conclus depuis le lancement de la mesure) et surtout au nouveau plan activa renforcé pour les jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés de moins de 30 ans (en moyenne 7.113 personnes occupées dans le dispositif au troisième trimestre 2014 et 13.062 contrats conclus depuis le lancement de la mesure) ;
- une première diminution de la consommation de titres-services. Si le nombre d'utilisateurs actifs a encore progressé de 4,1%, le nombre de titres achetés

diminue (de 0,3%) pour le 2^{ème} trimestre consécutif et le nombre de titres utilisés diminue pour la première fois de 3,6%.

Le nombre d'entreprises agréées a encore diminué de 11,3% (-284 entreprises) sur un an. Il restait en septembre 2.228 entreprises agréées, alors qu'elles étaient encore 2.754 en décembre 2011. Cette évolution est imputable aux mesures de professionnalisation du secteur (nouvelles conditions d'agrément dont notamment le cautionnement de 25.000 EUR demandé aux nouvelles entreprises) et à l'effet des contrôles renforcés.

Augmentation du nombre de travailleurs en crédit temps et en congé thématique

Le nombre de travailleurs en interruption de carrière a de nouveau baissé (- 2%). Le nombre de travailleurs en crédit temps a augmenté (+ 0,7%). Les interruptions complètes et à mi-temps diminuent. Les réductions d'1/5^{ème} temps continuent par contre d'augmenter. Le nombre de travailleurs qui prennent un congé parental ou un congé pour assistance médicale a encore augmenté, respectivement de 9,8% et de 13,4%. Au total, cela donne une augmentation de 2,5% de toutes les formes d'interruption par rapport au 3^{ème} trimestre 2013.

N.B. : Demande d'allocations d'interruption électronique

L'ONEM rappelle également que les travailleurs et employeurs du secteur privé peuvent désormais introduire leur demande d'allocations d'interruption de manière totalement électronique sur le site internet www.socialsecurity.be (voir « demander le crédit temps en ligne » et le communiqué de presse du 30.10.2013 sur le site www.onem.be).

Fin octobre 2014, 8 539 demandes électroniques avaient été introduites.

Des indicateurs orientés positivement

Toujours par rapport au 3^{ème} trimestre 2013, le nombre total d'allocataires à charge de l'ONEM a diminué de 1%.

Le chômage temporaire diminue depuis 5 trimestres consécutifs. Pour la première fois depuis fin 2012, on observe une diminution du chômage complet. Cette diminution est certes très légère chez les demandeurs d'emploi mais elle plus marquée si on prend le chômage global (- 3%). Cet indicateur plus global permet de neutraliser les effets des modifications de la réglementation concernant les dispenses d'inscription comme demandeur d'emploi. La diminution du chômage des jeunes s'accroît. Et le nombre de faillites diminue depuis maintenant 3 trimestres.

L'évolution de la croissance sur une base trimestrielle est positive depuis 6 trimestres consécutifs mais sa faible progression au 3^{ème} trimestre 2014 reste à suivre.

Vous pouvez consulter l'étude complète sur le site internet de l'ONEM (www.onem.be) dans la rubrique « Statistiques et études » sous l'onglet « Indicateurs trimestriels ».